

FICHE D'INSCRIPTION

MINEUR

IDENTITE

C

NOM

A

-MAIL

- e postale ou courriel) pour vous informer de l'arrivée
lités de retard. Le réseau vous informe de sa
programmation culturelle par l'envoi de courriels ou de newsletters.
- Votre inscription générera la réception de la newsletter de la direction de la culture.
 - Si vous ne souhaitez pas que votre adresse e-mail rentre dans notre base de données, n'hésitez pas à nous le faire savoir lors de votre inscription ou à vous désinscrire en ligne.
 - Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de la direction de la culture.
 - Nous nous engageons à ne pas communiquer vos informations personnelles.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : _____ né(e) le
....., dépositaire de l'autorité parentale de l'enfant nommé ci-dessus, déclare sur l'honneur que les
informations ci-dessus sont exactes et autorise cet enfant à s'inscrire à la Médiathèque.

J'autorise cet enfant à accéder aux ordinateurs et consulter internet en se connectant à son propre compte
uniquement :

Oui Non

Je m'engage à :

- m'acquitter des pénalités de retard qui me sont signalées par e-mail et/ou courrier ;
- rembourser tout document détérioré ou perdu ;
- me porter garant du choix des documents empruntés par mon enfant

Je m'engage enfin à utiliser les services de la Médiathèque aux conditions précisées dans le règlement
intérieur, dont je déclare avoir pris connaissance avec mon enfant.

Fait à Bron, le _____

Renouvellement à l'identique, fait à Bron, le _____

Signature :

Signature :

n° de carte (à remplir par le réseau des médiathèques) : _____

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE BRON :

Article 3

« L'accès au réseau des médiathèques est gratuit, dans le respect de ce règlement intérieur. »

« **Dans le réseau des médiathèques, chacun est tenu de respecter tant le personnel, les autres usagers, les collections que le matériel mis à disposition.** Les usagers veillent notamment à adopter un niveau sonore ne gênant pas les autres usagers du même espace, et à respecter l'équité d'utilisation des équipements mis à disposition. Les usagers ne doivent pas courir dans les locaux. »

« **Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés lors de leur visite de la Médiathèque Jean Prévost par une personne de plus de 14 ans. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés lors de leur visite de la bibliothèque des Genêts ou de la bibliothèque de Terraillon par une personne de plus de 14 ans.**

Les mineurs, accompagnés ou non, sont sous la responsabilité de leurs parents ou des dépositaires de l'autorité parentale. En conséquence, ces derniers doivent s'assurer que leurs enfants sont suffisamment autonomes pour fréquenter les bibliothèques seuls. Les personnels des bibliothèques n'ont pas pour mission d'assurer leur garde et peuvent les exclure en cas de non-respect de ce règlement intérieur. »

« Le personnel peut être amené à demander la carte d'abonné à tout moment, et à procéder aux vérifications autorisées par la loi en cas de déclenchement du système antivol. »

Le règlement intérieur est disponible à la demande à l'accueil des médiathèques du réseau, et consultable sur le site internet du réseau des médiathèques de la Ville de Bron.